

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 4 FEVRIER 2019

Le lundi quatre février deux mille dix-neuf, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Crévoux, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Crévoux, en session ordinaire, sous la présidence de Marie-Jeanne FAURE, Maire.

Etaient présents (8) : Marie-Jeanne FAURE, Jean-Marc CEARD, Guy IGNESTI, Julien FAURE, Alain BARTHELEMY, Mathieu CHASTAN, Laurent PASCAL, Virginie BARTHELEMY.

Etaient absents et excusés (2) :

- Ayant donné pouvoir (0) :

- N'ayant pas donné pouvoir (2) : Evelyne ARNAUD, Yves LAGRANGE.

Nombre de votants : 8.

Secrétaire de séance : Jean-Marc CEARD.

Madame le Maire a ouvert la séance et soumis à l'assemblée l'ordre du jour.

Madame le Maire a proposé aux membres du conseil municipal de rajouter les délibérations suivantes à l'ordre du jour :

- Autres domaines de compétences – Convention d'organisation et de mise en œuvre d'un service non urbain, régulier ou à la demande de transport pour l'organisation des navettes saisonnières, conclue avec la Région Provence Alpes Côte d'azur
- Autres domaines de compétences – Demande de subventions pour la pose d'une dalle tactile d'information touristique

Les membres du conseil municipal ont approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 14 janvier 2019.

N°06 – Finances locales – Attribution d'une aide financière à Faustine BAYARD dans le cadre de sa participation à un voyage scolaire à Londres

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a décidé d'attribuer une subvention de 50 € à Faustine BAYARD, domiciliée à Crévoux et scolarisée au lycée Honoré Romane à Embrun, dans le cadre de sa participation à un voyage scolaire à Londres. Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget principal de l'exercice 2019.

N°07 – Autres domaines de compétences – Avenant n°3 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a approuvé l'avenant n°3 à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, afin d'élargir le périmètre des actes télétransmis aux actes de la commande publique.

N°08 – Autres domaines de compétences – Convention d'organisation et de mise en œuvre d'un service non urbain, régulier ou à la demande de transport pour l'organisation des navettes saisonnières, conclue avec la Région Provence Alpes Côte d'azur

Plusieurs courriers ont été adressés à la Région Provence Alpes Côte d'azur concernant le fonctionnement de la navette skieurs desservant la station de Crévoux, qui n'a pas été intégrée dans le schéma régional des transports. Considérant qu'aucune autre solution n'a été trouvée, et au regard de la pertinence de conserver un service adapté, la Commune a souhaité pouvoir l'assurer en direct. Elle a donc sollicité la Région pour une délégation de compétence afin d'organiser un service de transport public de voyageurs.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a approuvé la convention d'organisation et de mise en œuvre d'un service non urbain, régulier ou à la demande de transport pour l'organisation des navettes saisonnières, conclue avec la Région Provence Alpes Côte d'azur.

N°09 – Autres domaines de compétences – Demande de subventions pour la pose d'une dalle tactile d'information touristique

Suite au transfert de la compétence « promotion du tourisme » aux intercommunalités, la commune ne dispose plus d'office de tourisme. Seul un bureau d'information est ouvert durant la saison hivernale et estivale.

Considérant que la commune accueille une clientèle touristique toute l'année, il est nécessaire d'installer une dalle d'information touristique sur la place du village. Le coût de cette opération est estimé à 3 697 € HT. Le plan de financement est le suivant :

Etat / DETR	30 %	1 109 €
Région / FRAT	40 %	1 479 €
Autofinancement	30 %	1 109 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, a approuvé le plan de financement de l'opération et autorisé Madame le Maire à solliciter les partenaires financiers.

Questions diverses :

1/ Foyer nordique – Les élus ont fait le point sur les travaux de construction du nouveau bâtiment du foyer nordique de La Chalp. La salle hors-sac devrait pouvoir mise en service pour les vacances scolaires.

2/ Stationnement – Il a été décidé d'embaucher deux agents chargés d'organiser et de gérer au mieux le stationnement durant les deux semaines de vacances scolaires de la zone B. Il est à noter qu'une navette, transportant gratuitement les vacanciers du parking situé au pont de « côte Martine » jusqu'à la station, sera mise en place du samedi 16 février au samedi 23 février et cela afin de répondre à l'affluence de skieurs cette semaine-là.

3/ Déneigement – Il a été décidé de faire procéder au déneigement de la voie de Pra Cos jusqu'à la maison HENROTIN/CATHALA. Cette prestation permettra aux vacanciers en location sur le Chef-Lieu de se garer sur cette portion de voie, si la place du village ne suffisait pas.